

## Offre publique d'acquisition

de

### Tiwel Holding AG, Zurich

portant sur toutes les actions nominatives en mains du public,  
d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune, de

### Sulzer SA, Winterthour

#### Information concernant le prospectus d'offre du 3 août 2015

##### Offre publique d'acquisition

Le 3 août 2015, Tiwel Holding AG, Zurich ("**Tiwel**") a publié une offre publique d'acquisition ("**Offre**"), au sens des art. 22 et ss. de la Loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, portant sur toutes les actions nominatives de Sulzer SA, Winterthour ("**Sulzer**") se trouvant en mains du public, d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune ("**Actions Sulzer**"). Le prix offert s'élève à CHF 99.20 net par Action Sulzer, sous déduction du montant brut d'éventuels effets de dilution concernant les Actions Sulzer, qui surviendraient avant l'exécution de l'Offre, tels que décrits plus précisément au Chapitre A2 (*Prix offert*) du prospectus d'offre du 3 août 2015 ("**Prospectus d'offre**").

Jusqu'à l'expiration de la durée de l'Offre le 14 septembre 2015, 16h00 HEEC, un total de 3'045'247 Actions Sulzer, représentant 8.89% de la totalité des Actions Sulzer cotées au 31 juillet 2015, respectivement 13.16% des 23'138'424 Actions Sulzer sur lesquelles portent l'Offre publique (taux de réussite), ont été présentées à l'acceptation. La communication du résultat intermédiaire définitif a été publiée le 18 septembre 2015.

##### Délai supplémentaire

Le délai supplémentaire de 10 jours de bourse pour l'acceptation ultérieure de l'Offre d'acquisition selon le Chapitre A.5 (*Délai supplémentaire*) du Prospectus d'offre a débuté le 21 septembre 2015 et dure jusqu'au 2 octobre 2015, 16h00 HEEC ("**Fin du Délai supplémentaire**").

Les actions Sulzer ne peuvent plus être présentées à l'acceptation dans le cadre de l'Offre après la Fin du Délai supplémentaire.

## Conditions de l'Offre

L'Offre est soumise aux conditions définies au Chapitre A.6 (*Conditions*) du Prospectus d'offre. La condition b) est la suivante :

*En tant que de besoin, les autorités de la concurrence compétentes ont accordé les autorisations et/ou attestations d'exemption nécessaires, respectivement tous les délais suspensifs à cet égard sont échus ou ont fait l'objet d'une mise à terme.*

Conformément au Chapitre A.6 (*Conditions*) du Prospectus d'offre, les conditions valent jusqu'à l'exécution de l'Offre.

Tiwel respectivement le Groupe Renova et Sulzer sont tenus de faire approuver l'exécution de l'Offre par les autorités de concurrence de plusieurs juridictions, respectivement au terme de l'annonce d'acquisition de respecter les délais suspensifs à l'exécution. Des déclarations de droit de la concurrence ont lieu aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et éventuellement dans d'autres Etats, ce qui fait actuellement encore l'objet de clarifications (et en particulier dépend également de savoir si la participation du Groupe Renova dépassera 50% après l'exécution). Selon le droit des offres publiques d'acquisition, lorsque la nature des conditions impose que l'offrant coopère à leur accomplissement, l'offrant a l'obligation de prendre toutes les mesures raisonnables pour que ces conditions se réalisent.

## Exécution

Sous réserve de la réalisation de l'ensemble des conditions prévues au Chapitre A.6 (*Conditions*) du Prospectus d'offre, l'exécution de l'Offre aura vraisemblablement lieu, au milieu ou d'ici la fin du quatrième trimestre 2015.

Tiwel publiera dans la communication définitive du résultat final (vraisemblablement le 8 octobre 2015) de plus amples informations quant à l'état des déclarations de droit de la concurrence et quant au moment prévu pour l'exécution de l'Offre.

## Ouverture d'une ligne de négoce séparée pour les Actions Sulzer présentées à l'acceptation

Toutes les actions Sulzer valablement présentées à l'acceptation pendant la durée de l'Offre et jusqu'à la Fin du Délai supplémentaire (et déposées dans le système de règlement SIS) obtiennent le numéro de valeur séparé 29.883.281 (ISIN: CH0298832814) ("**Actions Présentées à l'Acceptation**").

La SIX Swiss Exchange SA a été invitée à ouvrir une ligne de négoce séparée le 28 septembre 2015 pour les Actions Présentées à l'Acceptation, à compter du 5 octobre 2015. Le négoce des Actions Présentées à l'Acceptation sur la ligne de négoce séparée débutera vraisemblablement le 5 octobre 2015 et serait maintenu jusqu'au jour de

l'exécution. Les Actions Présentées à l'Acceptation pourront uniquement être négociées sur la ligne de négoce séparée.

Les actionnaires de Sulzer peuvent vendre les Actions Sulzer sur la ligne de négoce séparée. La vente ou l'achat d'Actions Présentées à l'Acceptation sur la ligne de négoce séparée est soumis aux taxes boursières et commissions usuelles (mais pas lors de l'exécution de l'Offre). Ces coûts sont à la charge des actionnaires acheteurs et vendeurs. Les Actions Présentées à l'Acceptation devront être vendues à Tiwel lors de l'exécution de l'Offre selon les conditions et modalités de l'Offre.

### **Rapport et renvoi au Prospectus d'offre**

Cette information concernant le Prospectus d'offre fait partie intégrante du Prospectus d'offre. Le Prospectus d'offre demeure inchangé sous réserve des indications contenues dans la présente information concernant le Prospectus d'offre.

### **Décision 611/02 de la Commission des OPA du 28 septembre 2015**

Tiwel a requis une dérogation à l'obligation de présenter une nouvelle offre auprès de la Commission des OPA, dans le cas où Tiwel – tel que décrit dans le Prospectus d'offre sous "*Contexte de l'Offre d'acquisition*" – devait dépasser seule le seuil de 33 1/3% des droits de vote dans Sulzer après l'exécution de l'Offre en relation avec le financement de l'Offre. Par décision 611/02 du 28 septembre 2015, la Commission des OPA a accordé à Tiwel une dérogation à l'obligation de présenter une offre, dans la mesure où Tiwel, en relation avec des transferts d'Actions Sulzer internes au groupe, devait dépasser seule le seuil obligeant à présenter une offre d'acquisition. Cette décision de la Commission des OPA figure sur la page d'accueil de la Commission des OPA (<http://www.takeover.ch>).

### **Publication**

Cette information concernant le Prospectus d'offre est publiée en français, allemand et anglais dans les médias électroniques. Elle sera également transmise à Bloomberg et Reuters et vraisemblablement publiée le 30 septembre 2015 en allemand dans la *Neuen Zürcher Zeitung* et en français dans *Le Temps*.

### **Droit applicable/For**

L'Offre publique d'acquisition, le Prospectus d'offre, cette information concernant le Prospectus d'offre et tous les droits et obligations en résultant sont soumis au droit matériel suisse. Le for exclusif est Zurich.

### **Restrictions à l'Offre**

L'Offre d'acquisition est soumise aux restrictions à l'offre conformément au Prospectus d'offre. La documentation relative à l'Offre (en particulier le Prospectus d'offre du 3

août 2015) est disponible sur [http://www.renova.ru/en/press-center/investor\\_relations/](http://www.renova.ru/en/press-center/investor_relations/).

In particular, the Offer described in this information and in the Offer Prospectus is not addressed to (a) shareholders of Sulzer whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada, Japan and not addressed to (b) a U.S. person or a person acting for the account or benefit of any U.S. person. Such shareholders may not accept the Offer. For details see the Offer Restrictions contained in the Offer Prospectus.

---

**Actions nominatives de Sulzer SA**

Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
3.838.891	CH0038388911	SUN

---



---

**Actions nominatives de Sulzer SA présentées à l'acceptation de Tiwel (ligne de négoce séparée)**

Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
29.883.281	CH0298832814	SUNE

---

**Conseiller financier et banque mandatée:** UBS SA

**Lieu et date:** Zurich, le 29 Septembre 2015